

64593



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/ECA/CM.11/59  
1er mars 1985

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Arusha (République-Unie de Tanzanie),  
15-22 avril 1985

Point 14 de l'ordre du jour provisoire\*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingtième session de la Commission/  
Onzième réunion de la Conférence  
des ministres

Arusha (République-Unie de Tanzanie),  
25-29 avril 1985

Point 11D de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET A L'ADMINISTRATION

\* E/ECA/TPCW.6/1/Rev.1

E/ECA/CM.11/1/Rev.1

194  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950

Year	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...

...

...

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 242 (XI) de la Conférence des ministres, en date du 23 février 1973, et d'un certain nombre de décisions ultérieures concernant les questions relatives au personnel et à l'administration dans lesquelles le Secrétaire exécutif était prié de présenter, tous les deux ans, un rapport sur les questions relatives à l'administration générale et à la gestion du personnel intéressant les Etats membres.

2. Le présent rapport porte sur les mesures prises et les progrès accomplis en ce qui concerne l'application des directives de politique générale concernant l'africanisation du personnel de la CEA, l'organisation des carrières, la formation, les ressources financières disponibles ainsi que les grands projets de construction. L'occasion a été également saisie de préciser certains aspects de la dotation en effectifs et les principes directeurs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera dans les annexes au présent rapport des informations statistiques détaillées permettant d'évaluer les résultats obtenus par le secrétariat de la CEA dans l'application des directives données par la Conférence des ministres à diverses sessions, et ce, dans le cadre des ressources disponibles.

3. ds'agissant des effectifs, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dispose de deux grandes catégories de postes :

a) Les postes à caractère permanent, qu'ils aient été créés par une décision de l'Assemblée générale ou soient financés par imputation à des ressources disponibles au titre des frais généraux;

b) Les postes de courte durée financés grâce à des dons généralement connus sous le nom de ressources extrabudgétaires.

En ce qui concerne le personnel, le présent rapport ne traitera que des postes d'administrateur qui appartiennent à la première catégorie et sont soumis au principe de la répartition géographique.

#### Principe de la répartition géographique

4. Les principes directeurs qui, à l'ONU, régissent le recrutement de cette catégorie de personnel sont inscrits dans la Charte, en particulier ses articles 8 et 101. Au paragraphe 3 de l'Article 101 il est précisé que "la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible". En d'autres termes, la Charte des Nations Unies prévoit le recrutement, à la CEA, de fonctionnaires originaires de pays non africains, à condition que le principe susmentionné soit respecté.

5. Néanmoins, la politique d'africanisation du personnel continue d'être poursuivie sans relâche par le secrétariat de la CEA. A la fin de 1982, seuls 157 postes d'administrateur soumis au principe de la répartition géographique étaient occupés par des Africains. Cette situation a progressivement évolué. Il ressort de l'Annexe I au présent rapport qu'à la fin de 1984, 170 postes d'administrateur étaient occupés par des Africains, soit une augmentation de 8 p. 100 par rapport à 1982. Il s'en est suivi une baisse importante du nombre d'administrateurs non africains employés par la Commission. Le nombre de ces derniers est passé de 34 en 1982 à 19 en 1984 lorsque le taux d'africanisation a atteint 90 p. 100.

6. Un examen détaillé de l'Annexe I fait apparaître qu'au cours de la même période certains états sous-représentés ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite à mettre des fonctionnaires à la disposition du secrétariat de l'ONU. Cela a permis aux pays sous-représentés à jouer un rôle plus important dans la gestion des affaires du Secrétariat. Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires de pays surreprésentés est resté le même ou a diminué.

7. Néanmoins, nous estimons qu'il demeure possible d'accueillir au secrétariat des fonctionnaires de pays qui soit sont sous-représentés soit ne sont pas représentés du tout. Il est particulièrement préoccupant de noter que certains pays membres ne sont pas représentés du tout à la maison de l'Afrique. Les pays dont aucun ressortissant n'occupe, à la CEA, de poste soumis au principe de la répartition géographique sont le Cap-Vert, Djibouti, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Etant donné que les nationaux de pays surreprésentés ne peuvent, par principe, être recrutés, des postes réservés à des nationaux de pays africains sous-représentés ou de pays africains qui ne sont pas du tout représentés sont, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, occupés par les nationaux de pays membres - non africains - de l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons, en conséquence, à renouveler notre appel aux pays sous-représentés pour qu'ils présentent des candidats à des postes soumis à la répartition géographique. A cette fin, le secrétariat dépêchera d'ailleurs une mission de recrutement auprès d'un certain nombre de ces pays en février 1985.

8. En ce qui concerne la catégorie des agents des services généraux, le nombre de postes occupés par les Africains était de 554 au cours de la période biennale 1982-1983, et le nombre de non-Africains de 22. A la fin de 1984, les chiffres étaient de 565 et de 19 respectivement.

#### Formation et perfectionnement du personnel et organisation des carrières

9. D'importants efforts ont été déployés en vue de concevoir des programmes de formation et de perfectionnement du personnel. La notion d'organisation des carrières englobe non seulement la formation professionnelle et linguistique mais également l'organisation de concours à l'intention de candidats internes et externes. La formation linguistique en français, en anglais et en arabe, qui a de plus en plus la faveur des fonctionnaires, ne fait que se développer. Le nombre de fonctionnaires inscrits à des cours de langue était de 731 et de 840 en 1983 et 1984, respectivement. Par ailleurs, la formation professionnelle visant à améliorer les aptitudes professionnelles des fonctionnaires du secrétariat de la CEA a été intensifiée en 1984. Les cours et les séminaires organisés portaient sur des domaines aussi divers que les finances, la budgétisation, la gestion, l'évaluation et l'exécution des projets, l'économie et le traitement électronique de l'information.

10. Les concours pour la promotion d'agents de services généraux à la catégorie des administrateurs ont été organisés dans le cadre de l'organisation des carrières pendant la période considérée. Ces concours étaient destinés exclusivement à des fonctionnaires de l'ONU. Ils ont permis de promouvoir les candidats méritants au sein du secrétariat.

11. Les activités de mise en valeur des ressources humaines n'ont pas été organisées, toutefois, à l'intention des seuls fonctionnaires en poste. Comme il s'était avéré impossible de trouver des traducteurs africains qualifiés pour pourvoir à des postes vacants, la CEA a organisé, dans le cadre de son programme d'africanisation, un stage spécial de formation de traducteurs de langue anglaise et de langue française. Les résultats de ce stage ont été extrêmement satisfaisants. Tous les postes vacants au cours de la période biennale 1982-1983 sont maintenant occupés par des traducteurs africains.

12. Bien que des progrès notables aient été enregistrés en ce qui concerne la formation de traducteurs de langue française et de langue anglaise, la CEA continue d'éprouver des difficultés à traduire des documents en arabe. Outre, le fait que les traducteurs de langue arabe sont peu nombreux, les documents rédigés par les fonctionnaires des divisions organiques le sont généralement en anglais ou en français, ce qui augmente d'autant le volume de travail en arabe. Grâce à un don de 200 000 dollars des Etats-Unis octroyé en 1982-1983 par la Jamahiriya arabe libyenne pour le recrutement de traducteurs arabes, il a été possible de traduire les documents destinés aux réunions des organes directeurs au cours des dernières années. Ce don sera complètement épuisé à la fin de 1985 et il ne sera pas possible, à l'avenir, de traduire le même volume de documentation en arabe, si des ressources extrabudgétaires ne viennent pas compléter les crédits limités disponibles au titre du budget ordinaire. Aussi plaçons nous tous nos espoirs en la conférence pour les annonces de contributions à laquelle, nous l'espérons, les ressources indispensables au maintien de ces services essentiels seront annoncées.

#### Ressources financières

13. Toute analyse des questions de gestion du personnel serait incomplète sans un examen des fonds disponibles et de la mesure dans laquelle ceux-ci influent sur la satisfaction des besoins en personnel.

14. Les crédits initialement ouverts en faveur de la CEA dans le budget ordinaire pour l'exercice biennal 1982-1983 se chiffraient à 35 945 700 dollars des Etats-Unis, alors que le montant voté pour 1984-1985 se chiffre à 46 312 300 dollars. Par contre, les dépenses engagées par la CEA au titre d'activités opérationnelles et relatives à des questions de fond financées par imputation à des ressources extrabudgétaires se sont chiffrées au cours de l'exercice biennal 1982-1983 à 25 332 000 dollars des Etats-Unis, le montant correspondant pour l'exercice biennal 1984-1985 étant estimé à 15 806 700 dollars. En d'autres termes, alors que les ressources disponibles au titre du budget ordinaire se sont sensiblement accrues entre 1982-1983 et 1984-1985, nous prévoyons une forte baisse des ressources extrabudgétaires disponibles entre 1982-1983 et 1984-1985.

15. Grâce à l'accroissement des crédits ouverts au titre du budget ordinaire, le nombre d'administrateurs a, comme il ressort dans l'Annexe III, augmenté de 1982 à 1984. En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, la diminution enregistrée au cours des deux dernières périodes biennales a entraîné une baisse du nombre d'experts employés, qui est passé de 87 en 1982 à 58 en 1985. Cette réduction des effectifs a influé sur les résultats obtenus par la Commission et les services qu'elle a rendus aux Etats membres.

### Installations de conférence

16. Dans notre dernier rapport, nous informions les Etats membres des négociations avec le Siège concernant la construction de nouvelles installations de conférence. Ces négociations sont maintenant terminées et, à sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a approuvé en principe le projet de construction dont le coût est estimé à 73 501 000 dollars. Elle a en outre approuvé l'ouverture d'un crédit de 3 120 000 dollars pour l'établissement, à compter de cette année, de plans détaillés. Si l'on tient compte des problèmes économiques que le monde traverse actuellement, une telle entreprise témoigne de l'intérêt considérable que la communauté internationale porte aux travaux de la CEA.

17. En bref, le présent rapport porte donc sur la façon dont le secrétariat a interprété et appliqué les diverses décisions de la Conférence des ministres concernant les questions relatives au personnel et à l'administration. En ce qui concerne l'africanisation du personnel du secrétariat de la CEA, des progrès notables ont été accomplis, mais tout progrès supplémentaire dépendra de la coopération pleine et entière des Etats membres sous-représentés et de leur décision de mettre des nationaux qualifiés à la disposition de la Commission. Etant donné que la Charte des Nations Unies prévoit le recrutement, à la CEA, de fonctionnaires originaires de pays non africains, la politique d'africanisation sera très difficile à appliquer si les pays sous-représentés ne proposent pas des candidats à des postes vacants. Malheureusement, à un moment où l'Afrique traverse une grave crise économique, les ressources extrabudgétaires qui servent à financer des projets dans des domaines aussi critiques que les transports et les communications, le développement industriel et la coopération économique ont considérablement diminué. Cette situation préoccupe vivement la CEA qui recommande donc que des efforts concertés soient déployés d'urgence aux niveaux tant régional qu'international pour y remédier à temps.

## Annexe I.A

## POSTES D'ADMINISTRATEUR SOUMIS A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

AU 30 NOVEMBRE 1984

ETATS AFRICAINS

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	TOTAL CEA	TOTAL ONU	FOURCHETTE SOUHAITABLE
Algérie	-	-	1	-	-	1	-	2	21	4-16
Angola	-	-	-	-	-	1	-	1	3	2-14
Bénin	-	-	-	2	-	1	1	4	10	2-14
Botswana	-	-	-	-	1	1	-	2	4	2-14
Burkina Faso	-	-	1	-	2	-	-	3	8	2-14
Burundi	-	-	-	-	-	3	1	4	6	2-14
Cameroun	-	-	1	-	3	1	-	5	13	2-14
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2-14
Comores	-	-	-	-	-	-	2	2	2	2-14
Congo	-	-	-	1	1	3	-	5	10	2-14
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	1	1	2	4	12	3-14
Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Egypte	-	-	1	1	1	-	-	3	17	3-15
Ethiopie	-	-	-	-	3	-	7	10	28	2-14
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Gambie	-	-	-	-	2	2	-	4	9	2-14
Ghana	-	-	1	2	-	1	2	6	21	2-14
Guinée	-	-	-	1	-	-	-	1	7	2-14
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7-18
Kenya	-	-	2	2	2	-	-	6	15	2-14
Lesotho	-	-	-	-	-	1	-	1	7	2-14
Libéria	-	-	-	-	-	4	-	4	12	2-14
Madagascar	-	-	-	1	4	1	1	7	12	2-14
Malawi	-	-	-	2	4	2	-	8	9	2-14
Mali	-	-	-	-	2	6	1	9	14	2-14
Maroc	-	-	-	-	-	-	-	-	13	3-14
Maurice	-	-	-	1	3	-	-	4	15	2-14
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	1	1	4	2-14
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Niger	-	-	-	-	-	2	-	2	5	2-14
Nigéria	1	-	1	3	-	-	1	6	22	6-17
Ouganda	-	-	-	1	1	3	-	5	16	2-14
République centrafricaine	-	-	-	-	-	2	-	2	3	2-14

Annexe I.A

## POSTES D'ADMINISTRATEUR SOUMIS A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

AU 30 NOVEMBRE 1984

ETATS AFRICAINS (suite)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	TOTAL CEA	TOTAL ONU	FOURCHETTE SOUHAITABLE
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	1	3	3	-	7	21	2-14
Rwanda	-	-	-	-	-	3	-	3	4	2-14
Sao Tomé-et- Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Sénégal	-	-	-	3	1	4	2	10	16	2-14
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2-14
Sierra Leone	-	-	1	1	4	2	-	8	20	2-14
Somalie	-	-	1	-	-	1	-	2	14	2-14
Soudan	-	-	1	1	3	1	-	6	13	2-14
Swaziland	-	-	-	-	-	1	-	1	1	2-14
Tchad	-	-	-	-	-	3	-	3	6	2-14
Togo	-	-	-	-	1	2	1	4	9	2-14
Tunisie	-	-	-	-	1	-	-	1	22	3-14
Zaire	-	-	1	-	3	4	-	8	21	2-14
Zambie	-	-	-	1	-	4	-	5	11	2-14
Zimbabwe	-	-	-	1	-	-	-	1	7	2-14
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>46</b>	<b>64</b>	<b>22</b>	<b>170</b>	<b>497</b>	<b>125-731</b>



Annexe I.B

POSTES D'ADMINISTRATEUR SOUMIS A LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

AU 30 NOVEMBRE 1984

ETATS NON AFRICAINS

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	TOTAL
Bangladesh	-	-	-	1	-	-	-	1
Belgique	-	-	-	1	-	-	-	1
Brésil	-	-	-	1	-	-	-	1
Bulgarie	-	-	-	1	-	-	-	1
Canada	-	-	-	1	-	-	-	1
Chypre	-	-	-	-	-	1	-	1
Espagne	-	-	-	-	1	-	-	1
Etats-Unis	-	-	-	-	-	2	-	2
Haiti	-	-	1	-	-	-	-	1
Italie	-	-	-	-	-	-	2	2
Pakistan	-	-	-	-	-	-	1	1
Pologne	-	-	-	1	-	-	-	1
Royaume-Uni	-	-	-	1	1	-	1	3
Thaïlande	-	-	-	-	-	1	-	1
URSS	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	-	-	1	8	2	4	4	19

Annexe I.C

REPARTITION DES POSTES D'EXPERT ENTRE ETATS AFRICAINS A LA CEA  
 AU 30 NOVEMBRE 1984

	L-7	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1	TOTAL
Algérie	-	-	1	-	-	-	1
Bénin	-	1	1	1	-	-	4
Burundi	-	-	-	-	1	1	2
Cameroun	-	-	1	1	-	1	3
Congo	-	-	-	-	2	-	2
Egypte	-	2	-	-	-	-	2
Ethiopie	-	-	3	1	1	5	10
Ghana	-	1	-	3	-	-	4
Guinée	-	-	-	-	1	-	1
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	1	1
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	1	-	-	1
Lesotho	-	-	-	1	-	-	1
Malawi	-	-	-	-	1	-	1
Mali	-	-	2	2	1	-	5
Niger	-	-	1	-	-	-	1
Nigéria	-	1	2	2	-	-	5
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	1	-	1
Royaume-Uni/Afrique du Sud	-	1	-	-	-	-	1
Sénégal	1	-	1	1	1	2	6
Togo	-	1	-	-	2	-	3
Tunisie	-	-	-	-	1	-	1
Zaire	-	-	-	1	2	-	3
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>59</b>

Annexe I.D

## POSTES D'EXPERT OCCUPES PAR DES NON AFRICAINS

AU 30 NOVEMBRE 1984

---

	L-7	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1	TOTAL
Allemagne, République fédérale d'	-	-	1	1	-	-	2
Belgique	-	-	1	-	-	-	1
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	1	-	-	1
France	-	-	-	1	-	-	1
Grèce	-	-	1	-	-	-	1
Inde	-	-	2	1	-	-	3
Philippines	-	-	1	-	-	-	1
Pologne	-	-	-	1	-	-	1
Royaume-Uni	-	-	-	1	-	-	1
Suède	-	-	-	-	1	-	1
<b>TOTAL</b>	-	-	6	6	1	-	13

---



Annexe II.A

## POSTES D'AGENT DE SERVICES GENERAUX OCCUPES PAR DES AFRICAINS A LA CEA

AU 30 NOVEMBRE 1984

---

Afrique du Sud	4
Angola	1
Bénin	4
Burundi	2
Cameroun	18
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Ethiopie	459
Ghana	4
Guinée	1
Libéria	1
Mali	3
Maroc	4
Maurice	1
Namibie	1
Niger	8
Nigéria	3
Ouganda	5
République-Unie de Tanzanie	8
Rwanda	8
Sénégal	10
Soudan	2
Togo	1
Tunisie	1
Zaire	5
Zambie	7
Zimbabwe	1

---

TOTAL

564

Annexe II.B

POSTES D'AGENT DE SERVICES GENERAUX OCCUPES PAR DES NON AFRICAINS A LA CEA

AU 30 NOVEMBRE 1984

---

Allemagne, République fédérale d'	1
Canada	1
France	2
Grèce	1
Inde	6
Italie	1
Jamaïque	2
Liban	1
Philippines	3
Royaume-Uni	1
<hr/>	
TOTAL	19
<hr/>	

Annexe IIIPOSTES PERMANENTS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE  
(COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE - CHAPITRE 13)

CATEGORIE ET CLASSE	1982	1983	1984
SGA	1	1	1
SSG	-	-	-
D-2	1	1	1
D-1	13	17	18
P-5	33	35	37
P-4	53	54	56
P-3	67	75	76
P-2/1	31	31	30
TOTAL DES POSTES D'ADMINISTRATEUR	199	214	219
POSTES D'AGENT LOCAL	388	395	399
TOTAL GENERAL	587	609	618

Item No.	Description	Quantity	Unit Price	Total Price
1	...	...	...	...
2	...	...	...	...
3	...	...	...	...
4	...	...	...	...
5	...	...	...	...
6	...	...	...	...
7	...	...	...	...
8	...	...	...	...
9	...	...	...	...
10	...	...	...	...
11	...	...	...	...
12	...	...	...	...
13	...	...	...	...
14	...	...	...	...
15	...	...	...	...
16	...	...	...	...
17	...	...	...	...
18	...	...	...	...
19	...	...	...	...
20	...	...	...	...
21	...	...	...	...
22	...	...	...	...
23	...	...	...	...
24	...	...	...	...
25	...	...	...	...
26	...	...	...	...
27	...	...	...	...
28	...	...	...	...
29	...	...	...	...
30	...	...	...	...
31	...	...	...	...
32	...	...	...	...
33	...	...	...	...
34	...	...	...	...
35	...	...	...	...
36	...	...	...	...
37	...	...	...	...
38	...	...	...	...
39	...	...	...	...
40	...	...	...	...
41	...	...	...	...
42	...	...	...	...
43	...	...	...	...
44	...	...	...	...
45	...	...	...	...
46	...	...	...	...
47	...	...	...	...
48	...	...	...	...
49	...	...	...	...
50	...	...	...	...
51	...	...	...	...
52	...	...	...	...
53	...	...	...	...
54	...	...	...	...
55	...	...	...	...
56	...	...	...	...
57	...	...	...	...
58	...	...	...	...
59	...	...	...	...
60	...	...	...	...
61	...	...	...	...
62	...	...	...	...
63	...	...	...	...
64	...	...	...	...
65	...	...	...	...
66	...	...	...	...
67	...	...	...	...
68	...	...	...	...
69	...	...	...	...
70	...	...	...	...
71	...	...	...	...
72	...	...	...	...
73	...	...	...	...
74	...	...	...	...
75	...	...	...	...
76	...	...	...	...
77	...	...	...	...
78	...	...	...	...
79	...	...	...	...
80	...	...	...	...
81	...	...	...	...
82	...	...	...	...
83	...	...	...	...
84	...	...	...	...
85	...	...	...	...
86	...	...	...	...
87	...	...	...	...
88	...	...	...	...
89	...	...	...	...
90	...	...	...	...
91	...	...	...	...
92	...	...	...	...
93	...	...	...	...
94	...	...	...	...
95	...	...	...	...
96	...	...	...	...
97	...	...	...	...
98	...	...	...	...
99	...	...	...	...
100	...	...	...	...